

# RECAPITULATIF DES DOCUMENTS A TELECHARGER ET/OU A FOURNIR A L'ÉTABLISSEMENT

## Pour tous élèves (inscription et réinscription) :

- La fiche d'INSCRIPTION,
- La fiche d'urgence complétée comprenant pour les élèves internes les coordonnées du correspondant local (à scanner avec photo),
- Scan du livret de famille (si changement dans l'année précédente en cas de réinscription),
- Une photo d'identité pour toute nouvelle carte de demi-pension (noter au dos les nom et prénom de l'élève),
- RIB : systématique quel que soit le régime et la situation de l'élève (remboursements de trop-perçus sorties et/ou voyages scolaires et versement des bourses),
- Assurance scolaire,
- Jugement de divorce (si changement dans l'année précédente en cas de réinscription),
- L'adhésion à la MDL (Maison Des Lycéens) + Chèque (au professeur responsable à la rentrée),
- L'adhésion à l'AS (Association Sportive) + Chèque (au professeur responsable à la rentrée),
- Le document commun MDL et AS (au professeur responsable à la rentrée),
- Carte Vitale du responsable légal concerné si enfant – de 16 ans. Celle de l'élève si + de 16 ans (uniquement pour les élèves de filière professionnelle).
- Les informations médicales confidentielles : à apporter ou à envoyer à l'établissement sous pli cacheté en précisant les nom et prénom de l'élève et en précisant « informations médicales confidentielles »

## Nouveaux élèves uniquement :

- PAI (Projet d'Accueil Individualisé) pour les élèves ayant des troubles de la santé évoluant sur une longue période,
- PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) pour les élèves dont les difficultés scolaires résultent d'un trouble des apprentissages,
- Notification MDPH pour les élèves en situation de handicap (aide humaine, matériel pédagogique adapté, ULIS),
- ASSR2 (Attestation de Sécurité Routière niv. 2),
- Aménagements d'examen obtenus pour le DNB,
- Certificat médical des gens de la mer uniquement pour les élèves de 2<sup>nd</sup>e Pro Culture Marine (au professeur principal à la rentrée),
- Pour la formation CAP Charpentier de marine : copie du diplôme des métiers du bois (référéncés sous NF235) ou, si non encore reçu, le dernier bulletin de l'année du diplôme.

**A défaut de pouvoir télécharger en ligne les documents à compléter ou pour transmettre par mail les pièces nécessaires, les familles ont la possibilité de les demander et/ou de les apporter à la vie scolaire de l'établissement dans le respect du délai indiqué.**